

Commune de SAINT-GILLES
M. Th. VAN CAMPENHOUT
Echevin de l'Urbanisme
Place Maurice Van Meenen, 39
B – 1060 BRUXELLES

V/Réf : PU2010-279/11012
N/Réf : AVL/KD /SGL-2.356/s.555
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le 16 mai 2014.

Monsieur l'Echevin,

Objet : SAINT-GILLES. Chaussée de Waterloo, 57.
Changement d'affectation d'un commerce en horeca, modification de la façade et des logements
(régularisation).
Demande de permis d'urbanisme. Avis de la CRMS.
(Correspondant M. A. Lopez Vazquez.)

En réponse à votre lettre du 22/05/14, sous référence, reçue le 27/05, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 04/06/14.

La demande concerne un bien qui date d'avant 1932 et qui se situe dans la zone de protection de l'église saint-Gilles et des biens sis parvis saint-Gilles, 11-15. Elle vise la régularisation du changement d'affectation d'un commerce en horeca avec enseignes et la modification de la façade et des logements.

Sans s'opposer à la réaffectation du commerce en horeca, la Commission ne peut accepter la modification de la façade du rez-de-chaussée et le choix de la couleur rouge. Cette intervention, particulièrement peu valorisante eu égard au contexte patrimonial environnant, porte également préjudice à la qualité et à la lisibilité du bien en question. Bien que la situation antérieure à l'état à régulariser ne soit pas documentée, la CRMS demande de revenir à une situation qui s'intègre de manière harmonieuse dans l'ensemble de la façade (démontage des dispositifs rapportés, suppression de la couleur rouge, etc.). On veillera également à respecter le RRU en ce qui concerne les enseignes.

S'il y a lieu, la DMS formulera, en commission de concertation, des remarques et recommandations complémentaires sur la demande.

Veillez agréer, Monsieur l'Echevin, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

C.c. : - B.D.U. – D.M.S. : Mme M. Kreutz (+ par mail : Mmes M. Kreutz, M. Muret, N. de Saeger, MM. Th. Wauters, H. Lelièvre) ;
- B.D.U. – D.U. : Mme Fl. Vanderbecq.